



Tournoi du 13ème Grand Prix de Mèze 4 et 5 mai 2024



REGLEMENT PARTICULIER

1. Généralités

1.1. Toute inscription au tournoi **13ème Grand Prix de Mèze**, organisé par le Badminton Club de Mèze (BCM-34), implique l'acceptation du présent règlement particulier.

1.2. La compétition est autorisée par la Fédération Française de Badminton (FFBaD) sous le n°[...]. Elle est ouverte à toutes les joueuses et joueurs en règle de leur licence FFBaD au plus tard le **lundi 22 / 04 / 2024**. L'accès à la compétition est automatiquement refusé à tout joueur non en règle au **23 / 04 / 2024**.

1.3. La vérification de la licence se fait sur internet pour les joueurs. La copie de la licence sportive ou une attestation sur l'honneur peut être demandée dans le cas où la vérification est impossible pour le comité d'organisation.

1.4. La compétition est accessible aux joueurs des catégories Minime classés minimum D8, Cadet, Junior, Senior et Vétéran, classés N, R, D, P dans la discipline d'inscription au **jeudi 18 / 04 / 2024**, date de prise en compte du CPPH.

1.5. Les données de contact (téléphone/mail) des joueurs ou de toute autre personne accédant à la compétition peuvent être demandées par le comité d'organisation dans le cadre de l'organisation de la compétition.

1.6. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser les joueurs n'ayant pas respecté le règlement ou l'éthique sportive lors des éditions précédentes de notre tournoi.

2. Inscription à la compétition

2.1. La clôture des inscriptions est fixée au **lundi 22 / 04 / 2024**. Aucune inscription incomplète ou hors délais ne peut être prise en compte. Aucune inscription ne peut être prise par téléphone ou via les réseaux sociaux.

2.2. Lors de l'inscription, un joueur peut s'inscrire à 1 ou 2 disciplines, Les disciplines proposées pour les joueurs sont : le Simple Hommes, Simple Dames et le double Mixte le samedi et le Double Hommes et le Double Dames le dimanche. Chaque joueur peut s'inscrire seulement dans une seule discipline par journée.

2.3. Les inscriptions se font par l'intermédiaire de Badnet avec un paiement en ligne obligatoire lors de l'inscription. Dus directement à Badnet, les frais bancaires – à la charge des joueurs - sont non-remboursables, même dans le cas d'un remboursement des droits d'engagement.

2.4. Les clubs et les joueurs sont responsables de leurs inscriptions. Le comité d'organisation ne peut être tenu responsable d'anomalies ou d'erreurs faites par les joueurs ou les clubs, y compris le non-respect des délais d'inscription ou de paiement.



Tournoi du 13ème Grand Prix de Mèze 4 et 5 mai 2024



2.5. Une paire souhaitant s'inscrire en Double Hommes, Double Dames ou Double Mixte est considérée inscrite à la compétition dans l'unique cas où les 2 joueurs sont en règle de leur inscription et de leur paiement en totalité. La date d'inscription et de règlement du dernier inscrit de la paire est prise en compte pour l'inscription de la paire.

2.6. La capacité maximale est estimée à **300 joueurs**. Les joueurs sont retenus en fonction du CPPH et ce quel que soit la date de leur inscription (sous réserve que l'inscription soit complète et dans les délais).

2.7. Les droits d'engagement incluant la participation fédérale sont fixés à 17 euros pour une discipline et de 20 euros pour deux disciplines.

3. Tirage au sort

3.1. Le tirage au sort est effectué le **mardi 23 / 04 / 2024**. Seules les inscriptions en règle de la licence et des droits d'engagement sont prises en compte par le comité d'organisation.

3.2. Les joueurs sans partenaire peuvent se voir attribuer un partenaire par le JA après la clôture des inscriptions. Ils sont considérés participants à la compétition dès lors qu'un partenaire est attribué.

3.3. Les séries sont constituées en fonction du classement à la date du tirage au sort des participants selon les regroupements définis ci-après :

- Série 1
- Série 2
- Série 3
- Série 4
- Série 5

Chaque discipline débute par une phase de poules suivie d'un tableau final à élimination directe. Les poules de 3 joueurs avec 2 sortants sont privilégiées.

3.4. Une liste d'attente constituée des joueurs non retenus est dressée pour chaque groupe.

3.5. Exceptionnellement et sur proposition du comité d'organisation uniquement, un joueur peut intégrer une 3^{ème} discipline pour le bien de la compétition et dans le respect du Règlement Général des Compétitions (RGC), notamment pour ce qui est du nombre de matchs maximum autorisé par jour.

3.6. En fonction des inscriptions, le Comité d'Organisation se réserve le droit de proposer au JA toute autre formule permettant aux joueurs de jouer dans de bonnes conditions (fusion...).



Tournoi du 13ème Grand Prix de Mèze 4 et 5 mai 2024



4. Annulation / Forfait

- 4.1.** Un joueur peut annuler son inscription jusqu'au **lundi 22 / 04 / 2024**, par mail uniquement à bcm.34@hotmail.fr. Aucune justification n'est demandée et les droits d'engagements sont remboursés.
- 4.2.** A partir du **mardi 23 / 04 / 2024**, tout désistement devient un forfait à justifier. Seuls les forfaits justifiés par un certificat médical ou tout document peuvent prétendre au remboursement des droits d'engagement.
- 4.3.** Tout forfait doit être justifié par le joueur par mail à bcm.34@hotmail.fr dans les 5 jours ouvrés suivant la compétition. Tout forfait justifié hors délai ou non justifié est passible des sanctions fédérales prévues par le Règlement Général des Compétitions et aucun remboursement ne peut être accordé.
- 4.4.** Les joueurs en arrêt de travail connu pour raison médicale ne peuvent pas prendre part à la compétition pendant la durée de leur arrêt.
- 4.5.** Dans le cas d'un joueur forfait en double ou mixte, les dispositions nécessaires pour le remplacement sont prises avec le joueur restant par le comité d'organisation et le JA. Passé le délai accordé par le JA, le comité d'organisation se réserve le droit de proposer un repêchage aux joueurs en liste d'attente, dans le respect du Règlement Général des Compétitions.

5. Convocations

- 5.1.** Les convocations sont communiquées aux clubs et joueurs par mail le **mercredi 01 / 05 / 2024**. Seuls les mails communiqués via Badnet sont pris en compte par le Badminton Club de Mèze.
- 5.2.** Les convocations sont également visibles sur les réseaux sociaux, sur les comptes Badnet des clubs/joueurs ainsi que sur la page Badnet de la compétition, à compter du **mercredi 01 / 05 / 2024**.
- 5.3.** Les premières convocations sont annoncées pour 7h30 et le premier match ne peut être lancé avant 8h. Le dernier match du dimanche est lancé à 17h30 maximum.
- 5.4.** Chaque joueur est convoqué 60 minutes avant l'horaire de son premier match, sauf les joueurs du premier tour de chaque journée convoqués 30 minutes avant l'horaire du premier tour. Afin de favoriser le bon déroulement de la compétition les joueurs convoqués après 13h sont invités à se faire pointer 30 mn avant leur heure de convocation.
- 5.5.** Les clubs et joueurs sont responsables de la vérification de leurs inscriptions et convocations. Le comité d'organisation ne peut être tenu responsable de la logistique des joueurs inscrits à la compétition. Chaque joueur doit annoncer sa présence lors de son arrivée dans la salle de la compétition.



Tournoi du 13ème Grand Prix de Mèze 4 et 5 mai 2024



6. Officiels Techniques

- 6.1.** M. Kevin DELORY est le Juge-Arbitre principal de la compétition assisté de M. Anaël SALOMEZ. Les décisions du Juge Arbitre ou de ses adjoints sont sans appel.
- 6.2.** Les matchs se déroulent en auto-arbitrage, sauf dans le cas où un arbitre est désigné par les Juges-Arbitres. En auto-arbitrage, les joueurs sont responsables de l'évolution du score. En cas de litige, les Juges-Arbitres peuvent intervenir sur le terrain.
- 6.3.** A la fin de chaque match, les scores déclarés manuellement ou électroniquement à la table de marque restent sous la responsabilité de tous les joueurs du match, sauf dans le cas d'un match arbitré.
- 6.4.** Une attitude exemplaire est exigée de chaque personne à tout moment de la compétition (codes de conduite). Les tenues vestimentaires et publicités sont soumises au respect des règlements FFBaD.
- 6.5.** Les Juges-Arbitres sont en droit de déclarer un joueur forfait ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements fédéraux en vigueur ou le présent règlement particulier.

7. Déroulement de la compétition

- 7.1.** Conformément à la réglementation en vigueur, aucun joueur ne peut jouer plus de 8 matchs par jour de compétition.
- 7.2.** Les matchs se jouent au meilleur des 3 sets, de 21 points chacun, dans le respect des règles officielles du Badminton.
- 7.3.** L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par l'agence française de lutte contre le dopage (AFLD). Toute personne utilisant des produits de cette liste à des fins médicales doit être en mesure de présenter une ordonnance au Juge-Arbitre avant son premier match.
- 7.4.** L'échéancier prévisionnel de la compétition est affiché sur Badnet, EBad ainsi que dans chaque salle de la compétition, à titre d'information. Les tableaux sont publiés au plus tôt 2h avant le premier match de la compétition. Ils sont diffusés à titre d'information et peuvent faire l'objet de modifications avant le début de chaque phase.
- 7.5.** Les joueurs disposent de 3 minutes de préparation à l'appel de leur nom pour débiter leur match. Le test des volants se fait à l'arrivée sur le terrain et est inclus dans les 3 minutes de préparation.
- 7.6.** 5 minutes après l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas sur le terrain peut être déclaré



Tournoi du 13ème Grand Prix de Mèze 4 et 5 mai 2024



WO par le JA, sans qu'un second appel soit nécessaire, et ce, quel que soit le stade de la compétition.

7.7. Tout joueur désirant s'absenter de la salle entre 2 matchs doit obtenir l'accord des Juges-Arbitres, sous peine d'être déclaré forfait. La nature du forfait reste à la discrétion des Juges-Arbitres.

7.8. Chaque joueur dispose d'un minimum de 20 minutes de récupération entre deux matchs, entre l'heure du dernier volant joué et le 1^{er} volant du match suivant. Les Juges-Arbitres peuvent donner des instructions pour que ce temps de récupération soit prolongé, selon les circonstances et l'appréciation des Juges-Arbitres.

7.9. Tout volant heurtant la structure du gymnase est considéré faute en jeu. Il est considéré comme LET 1 fois au service.

7.10 Le tirage au sort pour la constitution des tableaux finaux à la sortie des poules est effectué par le logiciel choisi par le Comité d'Organisation, mais ces choix seront assujettis à l'approbation du Juge-Arbitre.

7.11 L'ordre des matchs respecte, dans la mesure du possible, la numérotation de l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du Comité Organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs peuvent être lancés 1h00 à l'avance.

8. Volants et matériel

8.1. Le volant plume de référence de la compétition est le **Yonex AS20**, classé Élite. Il est à utiliser en cas de litige et est en vente dans la salle de la compétition.

8.2. Les volants plumes sont à fournir en partage par tous les joueurs.

8.3. Les volants plumes fournis par les joueurs doivent être au minimum de catégorie standard.

8.4. Tout joueur doit se présenter avec un nombre de volants plumes suffisants et tous les accessoires nécessaires pour jouer son match. Les volants dits « hybrides » ne sont pas autorisés.

8.5. Le matériel de chaque joueur doit se trouver dans les emplacements mis à disposition des joueurs sur le bord de chaque terrain. Les téléphones portables ou autres appareils électroniques doivent être éteints et rangés.

9. Récompenses et lots

9.1. Tout joueur est tenu de se présenter à la remise des récompenses selon l'organisation définie par le comité d'organisation.

9.2. Les récompenses des tableaux N sont remises par chèque bancaire uniquement.



Tournoi du 13ème Grand Prix de Mèze

4 et 5 mai 2024



9.3. Pour les joueurs de moins de 18 ans, les récompenses numéraires sont versées par chèque bancaire sous le nom du représentant légal.

9.4. Les récompenses des autres tableaux prennent la forme de bons d'achat chez le partenaire sportminded, d'équipements sportifs, de boîte de volant, etc .

9.5. La remise des récompenses est un temps de la compétition mettant en avant les partenaires du comité d'organisation, organisateur de l'évènement. La récompense, quelle qu'elle soit, reste due au Badminton Club de Mèze dans le cas d'un joueur qui décide délibérément de ne pas se présenter à la remise.

10. Installations sportives

10.1. Chaque personne accédant à une installation sportive doit respecter le règlement propre de l'installation sportive ainsi que la mise en place de tout protocole sanitaire. Le propriétaire de l'installation sportive et le Badminton Club de Mèze déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou incident n'impliquant pas la responsabilité du propriétaire ou du Badminton Club de Mèze.

10.2. Conformément à la réglementation fédérale, tout participant mineur doit être accompagné d'un adulte responsable présent en permanence dans la salle. Ce dernier doit signer un registre (Nom / Prénom / N° téléphone) avant le 1^{er} match du mineur. En cas d'absence d'un adulte responsable le Juge Arbitre est en mesure d'interdire l'accès à la compétition au mineur en question.

10.3. Toute consommation doit se faire dans les aires prévues pour la restauration. Aucune consommation n'est tolérée dans la salle ou dans les tribunes, à l'exception de la bouteille d'eau.

10.4. Il est exigé que les tribunes ainsi que toutes les aires de chaque installation sportive soient libérées par les joueurs et accompagnants dans le même état de propreté qu'à leur arrivée.

10.5. Le plateau de jeu n'est accessible qu'aux joueurs, entraîneurs et bénévoles prévus pour la compétition. Cet accès doit respecter les plans prévus (passage interdit au-dessus des séparations de terrain). Des chaussures de salle propres et non-marquantes sont exigées sur le plateau de jeu.

10.6. Pour le bon déroulement des matchs, aucune utilisation d'appareils électroniques n'est tolérée sur la chaise de conseiller. Le conseil permanent (en dehors des intervalles) n'est autorisé que depuis les terrains disposant de chaises de conseillers prévues pour cet effet. Aucun conseil ne peut être donné depuis la zone publique.

10.7. L'utilisation d'une caméra nécessaire à la prise d'images filmées est soumise à l'accord et aux consignes des Juges Arbitres. Chaque photographe doit être autorisé par les Juges-Arbitres.

10.8. Les joueurs, accompagnants et conseillers autorisent le Badminton Club de Mèze à l'utilisation de leur image photographiée et/ou filmée dans le cadre des actions de communication du club. Dans le cas contraire, la personne peut adresser un mail à bcm.34@hotmail.fr pour retirer cette autorisation de droit à



Tournoi du 13ème Grand Prix de Mèze 4 et 5 mai 2024



l'image.

10.9. La compétition se déroule selon les contraintes sanitaires imposées par la Fédération Française de Badminton complété par les dispositions présent par les autorités locales (Préfecture, Conseil départemental, Mairie).